

COMMUNE
De Bruay-La-Buissière



TOURNÉE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE

**AVIS AUX
PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

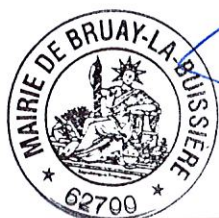
Les propriétaires fonciers sont informés que M **FREDERIC GUILBERT** **Géomètres du Cadastre** sera de passage en commune au cours du mois de **FEVRIER A DECEMBRE 2024** afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés. L'agent du cadastre désigné ci-dessus, accompagné de son aide est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées suivant arrêté préfectoral du 20/01/1998.

L'agent est porteur d'une ampliation de cet arrêté ainsi que d'une carte professionnelle délivrée par l'Administrateur des Finances Publiques qu'ils présenteront à toute demande.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A Bruay-La-Buissière, le 2 février 2024



Mme Sandrine PRUD'HOMME

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée à l'urbanisme